

Image not found or type unknown



## Fiscalité sur perte de gains professionnels actuels

Par **sportphot**, le **16/07/2013** à **22:21**

Bonjour, j'ai perçu une indemnité de 100000€ en 2013 (par une compagnie d'assurance) correspondant à ma perte de gains professionnels actuels suite à un accident de la circulation (non responsable) ayant entraîné pour moi un arrêt de travail de un an (2009). Je suis travailleur indépendant (Agent commercial en immobilier) et cotise au RSI. Je souhaiterais savoir si je dois déclarer en revenus fiscalisés cette somme ? Et si je dois la déclarer, est-ce qu'il faut rajouter cette somme à mes revenus de mon activité et donc augmenter mon bénéfice de 100000€, lesquels seront soumis à charges sociales RSI puis IR ?

Merci pour votre aide.